

Alerte

ESCROQUERIE PAR FAUX PRESTATAIRE D'EDF

Un individu se présentant comme salarié du bureau d'études d'EDF entreprises contacte une société pour réaliser un bilan complet gratuit de sa consommation électrique en vue de lui faire réaliser de substantielles économies. Il propose rapidement une solution miracle permettant un gain de 20 %, passant par l'installation de batteries de condensateurs pour réguler les pics de consommation.

A l'issue de l'entretien téléphonique, le dirigeant reçoit par mail deux documents visant à finaliser les différentes propositions, auxquelles aucune suite ne sera heureusement donnée.

En effet, après vérifications faites directement auprès des services d'EDF, il s'avère que les documents transmis sont des faux grossiers et que les tarifs du matériel proposé sont largement supérieurs à ceux du marché.



QUE FAIRE ?

Si vous êtes confronté à pareille situation, voici quelques conseils simples à appliquer :

- Si l'interlocuteur semble suspect, dès le début des échanges, lui demander de vous donner votre numéro client et/ou le montant de votre dernière facture.
- Ne pas répondre à ce type de sollicitation et surtout ne communiquer aucune information.
- Contacter rapidement votre conseiller « EDF Entreprises ». Si l'usage frauduleux de la marque EDF entreprises est prouvé, EDF engagera immédiatement des poursuites.
- Transférer les messages douteux à l'adresse suivante : message-frauduleux@edf.fr
- Déposer plainte auprès du commissariat ou de la gendarmerie. L'usurpation d'identité, même la simple tentative est un délit. Vous munir de tout document pouvant aider à identifier l'auteur (nom de l'entreprise et de l'interlocuteur, adresse, numéro de téléphone, objet du démarchage, copie des e-mails et des pièces jointes, etc.

L'été est une période propice aux fraudes et attaques en tous genres.

Escroquerie au faux président ou à la fausse domiciliation bancaire, ransomware, phishing, démarchage téléphonique, piratage de serveur téléphonique....

Les escrocs et pirates informatiques en tous genres ne manquent pas d'imagination pour s'en prendre à vos actifs financiers.

Il convient donc de faire preuve d'une vigilance de tous les instants.

Ne pas déposer plainte, permet aux escrocs de poursuivre leurs activités délictueuses en toute impunité.